

MAIRIE de CROS

PUY-DE-DÔME

63810

Téléphone 04 73 22 21 65
Télécopie 04 73 22 21 30**Compte rendu de la séance du samedi 20 mai 2017**sous la présidence de *Jean Louis GATIGNOL*

Présents : Monsieur GATIGNOL Jean Louis, Monsieur VERNET Ludovic, Monsieur GUILLONNEAU Claude, Monsieur MATHE Marcel, Monsieur LENAUD Alain, Monsieur CHAMPAGNAT Yves, Madame ROUX Elodie, Monsieur JOURDEN Marc, Madame RAYNAUD Jacqueline, Monsieur RAYMOND Julien, Madame VALLET DE WILDT Tamara

Excusés : Néant**Absents :** Néant**Secrétaire de séance : Tamara VALLET DE WILDT****Délibérations du conseil:**

Mr Alain LENAUD souhaite faire remarquer que sur le compte rendu du 8 avril le montant total du budget indiqué est erroné et qu'il y a lieu de préciser que le montant global est de 802 772.00 € (huit cents deux mille sept cents soixante douze euros).

001 - Projet de vente de terrain sectionnal au lieu dit "Libouveix"

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2017-02-006 en date du 4 février 2017 concernant la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section H n° 170 d'une superficie de 6 ha 78 a 68 ca au lieu dit "Libouveix" afin d'améliorer les conditions de gestion de son exploitation agricole et d'installer une structure agricole type serre-tunnel de stockage.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 29 avril 2017 les électeurs de la section de "Bourbouloux-Limberteix" ont été consultés pour se prononcer sur ce projet. Il informe que la majorité des électeurs ont exprimé leur avis et que le résultat du vote est le suivant : Pour 6 Contre : 7.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas suivre l'avis des électeurs de la section "Bourbouloux-Limberteix",
- de vendre une partie de la parcelle cadastrée section H n° 170 au prix de 2000 € l'hectare (suivant délibération n° 2014-09-013 du 20 septembre 2014) afin que la demanderesse puisse pérenniser son exploitation agricole,
- que ces fonds seront réinvestis dans la section Bourbouloux-Limberteix (réfection de chemins),
- que les frais de géomètre et de notaire seront supportés par les acquéreurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

002 - Protocole d'accord entre la Commune et Green Yellow

Après un long débat sur le projet "Ferme Solaire" et le protocole d'accord entre la Commune et Green Yellow, le Conseil demande l'organisation d'une réunion publique avec les différents partenaires courant juin, afin d'obtenir des précisions sur les différentes étapes et risques pour la collectivité.

003 - Virements de crédit - Budget Commune

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-684.00	
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	684.00	

	TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-684.00
280412 (040)	Subv. Public : Bâtiments, installations		684.00
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

004 - Virements de crédit - Budget Assainissement

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
28151 (040)	Installations complexes spécialisées		-24550.00
281562 (040)	Service d'assainissement		24550.00
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

005 - Modification des statuts du SIEG Puy-de-Dôme

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

VU le renforcement de la coopération intercommunale, notamment dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunal arrêté par le préfet le 30 mars 2016 ;

VU la délibération 2017-03-25-06 du 25 mars 2017 du conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier.

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de CROS adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1,2,3,4 et 5, intégrant notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la composent.

- d'acter la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité ;

- d'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public ;

- d'approuver le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L 5211-5 ;

- de donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

006 - Ecole Primaire de Bagnols - Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention est sollicitée par l'Ecole Primaire de Bagnols pour l'achat de matériel de sport dont le devis s'élève à 979,00 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention de 100 € à l'Ecole Primaire de Bagnols pour l'achat de matériel de sport.

007 - Questions diverses

1 - Projet Ecole Alternative (Méthode Montessori)

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré avec ses adjoints, le matin même plusieurs personnes de Bagnols qui ont le projet d'ouvrir une école privée hors contrat, de pédagogie Montessori qui fonctionne grâce à l'implication indispensable hebdomadaire des parents, (aussi le parent se forment-ils tous ensemble tout au long de l'année). Cette école peut accueillir un maximum de douze enfants. Un dossier devra être déposé en Sous Préfecture et auprès de l'inspection Académique pour autorisation. Le local présent serait la salle des fêtes. Les modalités de mise à disposition seront à définir dès les accords administratifs obtenus. Mr le Maire demande l'avis à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, Pour 6 Contre 3 Abstention 2, se prononce favorable à ce projet.

2 - Travaux Eglise

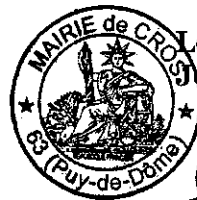
Mr le Maire présente le devis de travaux établi par BATI TAUVES. Le Conseil Municipal demande que d'autres entreprises soient consultées.

3 - Endettement de la Commune

Monsieur le Maire fait le point sur l'état de la dette de la commune et informe le Conseil Municipal que trois emprunts sont en cours à savoir : Bâtiment "La Cure" contracté en 1999, Voirie Communale contracté en 2012 et enfin Salle des Fêtes contracté en 2014 pour un montant total de 274 394.75 € restant.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'excédent de fonctionnement pour l'année 2016 est de 229 842.88 €.

Séance levée à 00 h 30 mn



Le Maire,
Jean Louis GATIGNOL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Louis Gatignol", written over a horizontal line.